

# Commune d'AILLY-SUR-NOYE

## Conseil Municipal du 10 avril 2024

### Extrait du registre des délibérations

n° 2024-04-10-04

<b>Date de la convocation</b> <b>05/04/2024</b>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
Convoqués : 23	<b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Edith DELBEY, Vincent DAINE
Présents : 15	<b>Étaient représentés :</b> Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE, Céline TAMPIGNY par Sonia DOUAY
Représentés : 2	<b>Étaient absents non excusés :</b> Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO
Absents : 6	Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance
<b>OBJET :</b>	Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion qu'il a transmis pour examen aux conseillers municipaux et qui a été étudié lors de la commission de finances, constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.
<b>Finances</b>	Il doit être voté préalablement au compte administratif.
<b>Budget annexe – plan d'eau</b>	Le compte de gestion répond à deux objectifs : <ul style="list-style-type: none"><li>- Justifier l'exécution du budget ;</li><li>- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.</li></ul> Il comporte ; <ul style="list-style-type: none"><li>- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;</li><li>- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.</li></ul>
<b>Approbation du compte de gestion 2023</b>	Le compte de gestion retrace, en dépenses et en recettes, l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.
	Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.
	Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023.

## Suite et fin délibération n°2024-04-10-04

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	248 305,15	144 204,03	392 509,18
Titres de recette émis (b)	52 180,06	91 744,06	143 924,12
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	52 180,06	91 744,06	143 924,12
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	248 305,15	144 204,03	392 509,18
Mandats émis (f)	148 292,20	50 447,20	198 739,40
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	148 292,20	50 447,20	198 739,40
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		41 296,86	
(h - d) Déficit	96 112,14		54 815,28

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe plan d'eau.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire  
Pierre DURAND
